

FORMATION D'ARBITRES REGIONAL ET NATIONAL

La Commission Régionale du Corps Arbitral met en place cet hiver une formation d'arbitre régional et national en cyclisme traditionnel (route, piste, cyclo-cross).

Cette formation se veut à la fois pratique et théorique, afin de permettre aux candidats d'aborder "sur le terrain" et lors de réunions d'échanges et de dialogue, les différents aspects de cette fonction.

Conditions :

- Etre licencié à la FFC en 2011 et 2012
- Avoir 16 ans minimum en 2011

FORMATION THEORIQUE

Trois journées de formation seront organisées, au siège du Comité Régional, aux dates suivantes :

- **Samedi 10 décembre**
- **Samedi 7 janvier**
- **Samedi 21 janvier**

de 9 h à 17 h.

Les repas seront pris en commun et seront à la charge des candidats.

La présence des candidats est indispensable à chacune de ces journées. Un contrôle de connaissances sera fait en fin de journée, sur la base des notions abordées.

EXAMEN

L'examen se déroulera le **samedi 4 février 2012** au siège du Comité régional, de 9 h à 13 h, et comportera deux parties : une épreuve écrite et une épreuve orale.

Barème :

- contrôle de connaissances : 10 points chacun
- épreuve écrite : 50 points
- épreuve orale : 20 pts

FORMATION PRATIQUE

Candidats à l'examen d'arbitre régional :

Le candidat s'engage à être présent sur un minimum de cinq épreuves de février à juin 2012, dont au minimum deux sur route et deux sur piste.

Il sera sous la responsabilité d'un arbitre du Comité d'Ile de France, qu'il devra accompagner dans l'ensemble de ses tâches afin d'appréhender l'ensemble des missions qui lui seront confiées dans le futur.

Remarques :

- Il ne pourra prétendre à une indemnité de déplacement de la part du club organisateur.
- En aucun cas, il ne pourra remplacer un arbitre officiellement désigné par la Commission Régionale.

Candidats à l'examen d'arbitre national :

Le candidat devra justifier d'avoir officié en tant qu'arbitre régional durant au moins une saison. Dans le cas contraire, il devra suivre les mêmes obligations que les candidats à l'examen d'arbitre régional.

REUSSITE A L'EXAMEN

Outre le respect des conditions précisées ci-dessus, un candidat sera reçu s'il obtient une note à l'examen supérieure ou égal à 70 points sur 100.

Si vous êtes intéressé par cette formation, merci de prendre contact auprès de :

Jean-François MAILLET, président de la Commission Régionale du Corps Arbitral,
par téléphone au 06.20.14.18.43 ou par mail : arbitrecif@orange.fr